

	<p><b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b></p> <p><b>Nettoyant vitres Stingray UG (EU / FR)</b></p>
---	---

La fiche de données de sécurité est conforme au règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance	04.02.2019
Date de révision	08.04.2022

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit	Nettoyant vitres Stingray UG (EU / FR)
N° article	Nettoyant vitres Stingray: SRL03; ProFenêtres Nettoyant Vitres: 98802D, 98802M, 98804D; OUTIL ÉLECTRIQUE POUR NETTOYER LES SURFACES VITRÉES: 98800D, 98805D, 98800L

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

l'effet précis	Description: Détergent
Groupe de produits	Nettoyant pour verre
Utilisation de la substance/préparation	Nettoyant pour verre - non aérosol
Mises en garde relatives à l'utilisation	Aucune contre-indication n'est identifiée.
Utilisation industrielle	Oui
Utilisation professionnelle	Oui
Utilisation consommateur	Oui

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de société	Unger Germany GmbH
Adresse postale	Piepersberg 44
Code postal	D-42653
Ville	Solingen
Pays	Allemagne
Numéro de téléphone	+49 (0) 212 2207 0

Fax	+49 (0) 212 2207 222
E-mail	<a href="mailto:compliance@ungerglobal.com">compliance@ungerglobal.com</a>
Site Internet	<a href="http://www.ungerglobal.com">www.ungerglobal.com</a>

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Numéro de téléphone: +49 (0) 212 22 07 0 Description: Heures d'ouverture: Lundi au jeudi 8-17 heures, vendredi 8-16 heures
----------------------------	---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Notes de classification CLP	Selon les critères du règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP) ne sont pas classés comme dangereux.
Informations supplémentaires relatives à la classification	Aucunes informations notées.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils de prudence	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Détersifs	Ingrédients selon le règlement relatif aux détergents n ° 648/2004: moins de 5% de tensioactifs non ioniques; contient des parfums.

### 2.3. Autres dangers

Impact physicochimique	cf. section 9 pour information physico-chimique.
Impact sur la santé	Cf. section 11 pour les informations toxicologiques
Effets environnementaux	Cf. la section 12 pour l'information sur l'écologie.
Effets et symptômes en cas de mauvaises utilisations	Aucune information.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques
Éthanol (EU)	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 N° index: 603-002-00-5 N° d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-0000	Flam. Liq. 2; H225;	5 - 10 % poids/poids	
Description du mélange	Solution aqueuse avec des composants organiques. Bien sûr. bleu clair. Pas visqueux.			

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Généralités	Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer qu'elle respire. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Inhalation	Compte tenu de la taille réduite de l'emballage, le risque d'inhalation est minime. EN CAS D'INHALATION: Aller à l'air frais et se reposer.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment immédiatement à l'eau claire pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. En cas d'irritation prolongée, se rendre aux urgences et apporter cette fiche.
Ingestion	Rincer immédiatement à grande eau puis boire beaucoup d'eau (environ 0,2 à 0,3 ml) Ne jamais faire boire une personne sans connaissance. NE PAS FAIRE VOMIR ! En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus	Voir section 11.1 - Informations sur les effets toxicologiques.
---------------------------	---

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement médical	Décontamination, traitement symptomatique.
Détails spécifiques sur les antidotes	pas d'antidote spécifique

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Le produit ne brûle pas. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyen d'extinction inapproprié	Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Ce produit est ininflammable.
Produits de combustion dangereux	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Monoxyde de carbone (CO). Produits de décomposition organiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
---	---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Précautions individuelles	Assurer une protection individuelle appropriée (y compris une protection respiratoire) durant l'enlèvement du produit répandu dans une atmosphère confinée.
Pour les secouristes	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
---	---

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Décontamination	Absorber les déversements avec une matière absorbante adéquate. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.
-----------------	---

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres instructions	cf. section 8 pour la protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.
---------------------	--

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation.
--------------	---

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.
----------	--

### Conditions de conservation sécurisée

Prérequis pour les salles d'entreposage et les récipients de stockage	Le stockage dans les entrées, les passages, les escaliers, les couloirs ouverts au public, les toits, les greniers, les caves et les ateliers n'est pas autorisé.
Indications sur l'assemblage de l'entreposage	Aucune incompatibilité connus.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations	voir la section 1.2
-----------------	---------------------

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeurs limites	Année
------------------	----------------	-----------------	-------

Éthanol (EU)

N° CAS: 64-17-5

Pays d'origine: France

Type de valeurs limite: VLE

Valeur limite (8 h) : 1900

mg/m<sup>3</sup>**Valeur limite (court terme)**Valeur: 9500 mg/m<sup>3</sup>**Valeur limite (court terme)**

Période d'évaluation: 15

minutes

Procédures de surveillance

recommandées: MétroPol

Fiche M-38: Ethanol

**Lettre de limite****d'exposition**

Lettre de code: MAK -

Valeur à long terme

**Lettre de limite****d'exposition**

Description de la lettre:

Limite d'exposition en

milieu de travail - 8 heures

moyenne dans la couche de

travail

Source: Institut national de

recherche et de sécurité

(INRS) / France

Pays d'origine: Suisse

Type de valeurs limite: MAK

Valeur limite (8 h) : 960 mg/

m<sup>3</sup>**Valeur limite (court terme)**Valeur: 1920 mg/m<sup>3</sup>**Valeur limite (court terme)**

Période d'évaluation: 15

minutes

Procédures de surveillance

recommandées: MétroPol

Fiche M-38: Ethanol

**Lettre de limite****d'exposition**

Lettre de code: VLE - Valeur

à long terme

**Lettre de limite****d'exposition**

Description de la lettre:

Limite d'exposition en

milieu de travail - 8 heures

moyenne dans la couche de

travail

Source: Caisse nationale

suisse d'assurance en cas

d'accidents (SUVA) / Suisse

Valeur limite biologique

Procédures de surveillance recommandées: MTA/MA-064/A07: Determination of

ethylic alcohol in air.  
MTA/MA-016/A89: Determination of alcohols (isopropyl alcohol, isobutyl alcohol, n-butyl alcohol) in air.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Signalisation de sécurité



### Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures relatives à l'organisation et visant à éviter l'exposition	Bien nettoyer les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation du produit, avant de manger, de boire et d'utiliser les toilettes, et à la fin du quart de travail.
Mesures techniques visant à éviter l'exposition	Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis.

### Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate	Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables. EN 166
------------------------------	---

### Protection des mains

Protection de la peau / des mains, contact de longue durée	Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. EN 374
Matériaux appropriés	Gants en caoutchouc nitrile, PVA ou Viton sont recommandés.
Matériaux inappropriés	Cuir ou textile
Temps de protection	Valeur: > 480 minute(s)
Épaisseur des matériaux des gants	Valeur: 0,4 mm

### Protection de la peau

Vêtements de protection appropriés	Généralement vêtements de travail régulière suffisantes.
------------------------------------	--

### Protection respiratoire

Tâches requérant le port d'un appareil de protection respiratoire	Une protection respiratoire n'est pas requise dans des conditions normales. En cas de ventilation insuffisante ou de chauffage du produit, porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à gaz (type A2).
---	---

### Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques	Aucunes procédures particulières, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.
-------------------------------	--

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide. Non-visqueuse.
Couleur	Clair Bleu clair.
Odeur	Caractéristique. Frais.
pH	Statut: En solution aqueuse Valeur: 10
Point d'ébullition	Valeur: 100 °C
Point d'éclair	Valeur: 48 °C Commentaires: Le test L.2 sur la combustion auto-entretenue est négatif.
Taux d'évaporation	Commentaires: Aucunes informations notées.
Inflammabilité	Aucunes informations notées.
Pression de vapeur	Commentaires: Aucunes informations notées.
Densité de vapeur	Commentaires: Aucunes informations notées.
Densité	Valeur: 1 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	Moyen: Eau Commentaires: miscible illimité
Température de décomposition	Commentaires: Aucunes informations notées.
Viscosité	Commentaires: Aucunes informations notées.
Propriétés explosives	non explosif
Propriétés oxydantes	Pas de propriétés favorisant le feu.

### 9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Commentaires: Aucune donnée disponible
-------------------------	--

### Risques physiques

Contenu de VOC	Valeur: 7%
Dimension de la particule	Commentaires: Techniquement impossible à réaliser.

### Autres propriétés physiques et chimiques

Commentaires	Pas pertinent.
--------------	----------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	stable dans des conditions normales
------------	-------------------------------------

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions de stockage et de manipulation habituelles.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter

Échauffement.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter

Acides forts. Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Produits de décomposition organiques.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant

Éthanol (EU)

Toxicité aiguë

**Type de toxicité:** Aigu  
**Effet testé:** LD50  
**Voie d'exposition:** Oral  
**Valeur:** 7060 mg/kg  
**Espèces d'animaux de laboratoire:** Rat

**Type de toxicité:** Aigu  
**Effet testé:** LD50  
**Voie d'exposition:** Oral  
**Valeur:** 3450 mg/kg  
**Espèces d'animaux de laboratoire:** Souris

### Autres informations concernant les risques de santé

Toxicocinétique

Aucunes informations notées.

Corrosion / irritation cutanée, autres informations

Sur la base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée générale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Généralités

Des effets peuvent être attendus après une exposition à long terme.

Sensibilisation

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Mutagénicité

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Cancérogénicité, autres informations

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Toxicité pour la reproduction

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Évaluation de la toxicité reproductive, classification

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas



Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, classification	remplis. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées, classification	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation des dangers d'aspiration, classification	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Écotoxicité	Aucune information disponible.
-------------	--------------------------------

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Description et évaluation de la persistance et de la dégradabilité	Tous les composants organiques sont considérés biodégradables.
Composant	Éthanol (EU)
Biodégradabilité	<b>Valeur:</b> 95 % <b>Méthode:</b> inconnu <b>Commentaires:</b> rapide biodégradabilité <b>Période de test:</b> inconnu

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation, commentaires	Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.
-------------------------------	---

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les effets possibles sur l'environnement.
----------	--

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	Éthanol (EU)
Résultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)	Cette substance n'est pas classée dans la catégorie des PBT ni des vPvB.
Résultats d'évaluation PBT et vPvB	Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Potentiel d'appauvrissement de l'ozone (PAO)	Commentaires: La couche d'ozone effet n'est pas connu.
Composant	Éthanol (EU)

Potentiel d'appauvrissement de l'ozone (PAO)	<b>Commentaires:</b> La couche d'ozone effet n'est pas connu.
Potentiel de création d'ozone photochimique (PCOP)	Commentaires: De formation d'ozone effet n'est pas connu.
Composant	Éthanol (EU)
Potentiel de création d'ozone photochimique (PCOP)	<b>Commentaires:</b> De formation d'ozone effet n'est pas connu.
Potentiel de réchauffement de la planète (PRP)	Commentaires: Effet de réchauffement global n'est pas connue.
Composant	Éthanol (EU)
Potentiel de réchauffement de la planète (PRP)	<b>Commentaires:</b> Effet de réchauffement global n'est pas connue.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination appropriées du produit chimique	Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Aucune méthode spécifique d'élimination nécessaire.
Code de déchets CED	Code de déchets CED: 200130 détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
l'UE Règlements	Inventaire européen des déchets conformément à la décision 2014/955 / UE sur la liste des déchets
Autres informations	L'utilisateur est informé de la présence éventuelle de réglementations régionales ou nationales relatives à l'élimination.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Commentaires	Aucunes recommandations.
--------------	--------------------------

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Commentaires	Aucunes recommandations.
--------------	--------------------------

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Commentaires	Aucunes recommandations.
--------------	--------------------------

### 14.4. Groupe d'emballage

Commentaires	Aucunes recommandations.
--------------	--------------------------

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Commentaires	Aucunes recommandations.
--------------	--------------------------

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes recommandations.
---	--------------------------

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Transport en vrac (oui/non)	Non
-----------------------------	-----

### ADR/RID Autres informations

Autres informations utiles ADR/RID	Aucunes recommandations.
------------------------------------	--------------------------

### ADN Autres informations

Autres informations utiles ADN	Aucunes recommandations.
--------------------------------	--------------------------

### IMDG Autres informations

Autres informations utiles IMDG	Aucunes recommandations.
---------------------------------	--------------------------

### ICAO/IATA Autres informations

Autres informations utiles ICAO/IATA	Aucunes recommandations.
--------------------------------------	--------------------------

Autre transport, général	N'est pas soumis aux réglementations internationales concernant le transport de marchandises dangereuses (IMDG, ICAO / IATA, ADR / RID).
--------------------------	--

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres exigences d'étiquetage	Ingrédients selon le règlement (CE) n ° 648/2004 concernant les détergents: moins de 5% de tensioactifs non ioniques, contient du parfum; Contient des colorants.
-------------------------------	---

Directive CEE	Règlement (CE) n ° 1907/2006 Règlement (CE) 2015/830 Règlement (CE) n ° 1272/2008 Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
---------------	---

Détersifs	Ingrédients selon le règlement relatif aux détergents n ° 648/2004: moins de 5% de tensioactifs non ioniques; contient des parfums.
-----------	---

Références (législation/réglementation)	Ordonnance n°2001-173 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 92/85/CEE du Conseil du 19 octobre 1992 concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Loi sur les produits dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3), dernière modification 2015-02-11. Décret No. 97-106 du 3 février 1997 relatif à la prévention des risques résultant
---	---

Commentaires	<p>de l'usage des générateurs d'aérosols.          Décret no 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.          Décret no 2006-623 du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules.</p> <p>Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004: moins de 5% de tensioactifs anioniques, tensioactifs non ioniques, parfums.</p>
--------------	---

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Non
Évaluation de sécurité chimique	Aucunes informations notées.
Scénarios d'exposition pour le mélange	Non
Commentaires concernant les scénarios d'exposition	Aucunes recommandations.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Notes du fournisseur	<p>Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.</p>
Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Conseils relatifs à la formation	Pas pertinent.
Restrictions d'emploi recommandées	Pas pertinent.
Informations supplémentaires	<p>Note sur les numéros d'enregistrement utilisés dans les sections 1, 3 et 8.1)</p> <p>A) Utilisation du n ° de registre complet (P.ex. 01-1234567899-22-0001)          La substance a été enregistrée par la société qui a publié cette FDS.</p> <p>B) Utilisation du numéro d'enregistrement avec quatre x (par exemple 01-1234567899-22-xxxx)          Indique que la substance a été enregistrée par un ou plusieurs fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement en amont.</p> <p>C) Utilisation du nucléaire N ° (Z. 01-1234567899-22) indique que des informations gratuites disponibles de l'ECHA et d'autres sources sur cette substance ont été utilisées dans cette fiche de données de sécurité.          Le fournisseur de la FDS n'a pas enregistré pour cette substance, et aucun enregistrement n'a été enregistré par un fournisseur en amont dans la chaîne d'approvisionnement.</p>
Notes de l'utilisateur	<p>En cas de mélange du produit avec d'autres produits ou en cas de traitement, les informations de la présente fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour le nouveau matériau confectionné, pour autant qu'il n'en soit pas expressément disposé autrement.</p>

---

Version	1
---------	---